

quadient

CODE
D'ÉTHIQUE

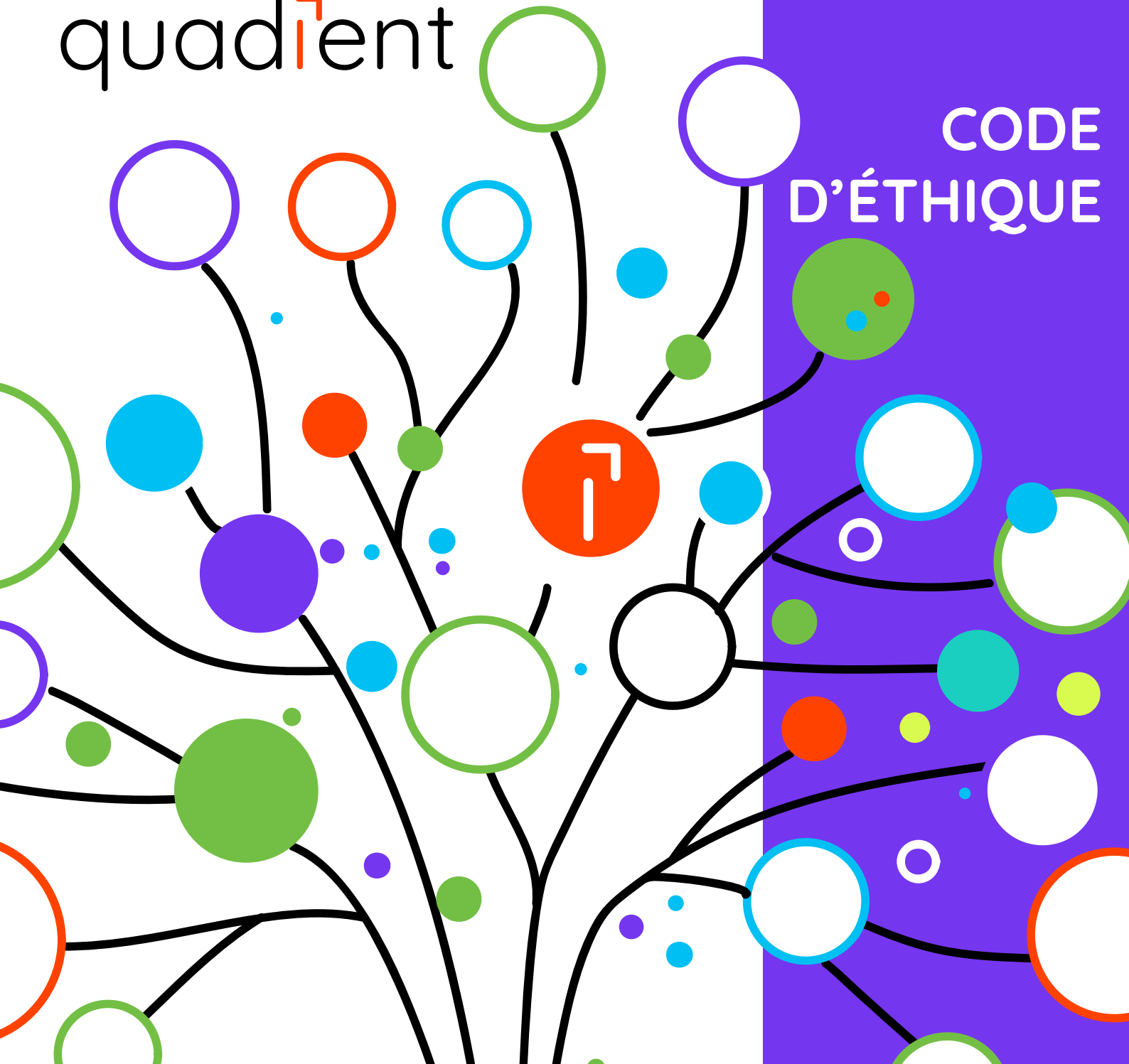


TABLE DES MATIÈRES

Message du Directeur Général	4
Comité Exécutif	5
Nos Valeurs	6
Notre Code d'Éthique	12
Respect des Droits Fondamentaux de l'Homme	15
Nos collaborateurs	16
Santé et sécurité au travail	17
Diversité, équité et respect	18
Développement des collaborateurs	19
Dialogue ouvert	20
Éthique des affaires	22
Lois anti-trust et concurrence loyale	23
Corruption	24
Engagement politique	26
Communication	27
Relations d'affaires	30
Clients	31
Partenaires	32
Actifs de l'entreprise et des tiers	36
Protection des actifs de l'entreprise	37
Sécurité et protection des données	38
Respect des droits de propriété intellectuelle	40
Citoyenneté et engagement responsable	42
Protection de l'environnement	43
Engagement sociétal	44

Message de Geoffrey Godet Directeur Général



Cher(e)s toutes et tous,

Pour accomplir pleinement notre mission et devenir l'un des acteurs de l'expérience client les plus reconnus au monde, tout en restant fidèle à notre vision et nos engagements, nous devons souvent faire face à des situations à fort enjeu et prendre les meilleures décisions. En tant qu'entreprise, nos choix sont déterminants et ont un impact non seulement pour nos clients, mais aussi pour nos partenaires, nos communautés et nous-mêmes.

Notre Code d'Éthique a été conçu pour nous aider à décider et agir de la meilleure façon pour Quadient et nos parties prenantes. Il rassemble les grands principes et les valeurs fondamentales de notre entreprise, que nous devons adopter pour réussir tous ensemble, à tous les niveaux. Ce document essentiel décrit ainsi les bonnes pratiques et les règles d'usage qui nous permettront de renforcer la réputation de notre entreprise et d'emprunter la voie d'une croissance continue. Mais surtout, notre Code d'Éthique témoigne de notre volonté à accomplir ce qui nous semble être juste.

Ce Code est solidement ancré à tout ce qui constitue l'identité de Quadient aujourd'hui et à ce que nous voulons devenir demain ; à notre volonté d'agir comme une seule et même entreprise pour accomplir notre stratégie à long terme. Il réaffirme notre raison d'être et notre ligne de conduite : montrer l'exemple dans notre façon de travailler, avec intégrité et honnêteté, et en recherchant l'excellence dans toutes nos activités quotidiennes. Nos quatre valeurs – Empowerment*, Passion, Inspiration et Communauté – constituent les éléments fondateurs de ce Code d'Éthique et doivent nous guider dans chacune de nos actions pour servir au mieux nos clients et contribuer à leur réussite. En effet, nous devons continuer à incarner chaque jour ces quatre valeurs, à être « Epic. Ensemble », pour remplir la promesse de notre entreprise sur le marché et assurer notre propre succès pour l'avenir.

Je vous remercie de prendre le temps nécessaire pour lire et vous approprier notre Code d'Éthique. Nous avons tou(te)s un rôle à jouer pour rendre nos activités éthiques et pérennes.

Je suis pleinement engagé à accompagner chacun(e) d'entre vous dans cette démarche et à faire de ce Code un des piliers de notre culture d'entreprise et de notre façon d'agir vis-à-vis de nos interlocuteurs internes et externes.

Soyons Epic ensemble !

Geoffrey Godet
Directeur Général

* Pouvoir d'agir

Comité Exécutif



Stéphanie Auchabie
Directrice des Ressources Humaines



Brandon Batt
Directeur de la Transformation



Laurent du Passage
Chief of Staff



Zbyněk Hodic
Directeur de la R&D Software



Christelle Villadary
Directrice Financière



Thierry Le Jaoudour
Directeur de la R&D Hardware et de la Supply chain



Steve Rakoczy
Directeur Digital



Tamir Sigal
Directeur Marketing



Jeff Crouse
Directeur des Solutions liées au Courrier



Chris Hartigan
Directeur des solutions Gestion de l'expérience client



Daniel Malouf
Directeur des Solutions Consignes Colis automatiques



Alyna Wnukowsky
Directrice des Solutions Automatisation des Processus Métier



Jean-François Labadie
Directeur des Opérations



Ian Clarke
Directeur des Opérations Internationales



Dror Allouche
Directeur des Opérations Allemagne, Autriche, Suisse et Italie



Benoît Berson
Directeur des Opérations France et Benelux



Alain Fairise
Directeur des Opérations Amérique du Nord



Duncan Groom
Directeur des Opérations Royaume-Uni et Irlande

La réputation de Quadient est notre responsabilité commune et partagée. Nous devons la protéger et l'améliorer en faisant preuve de bon sens et d'un jugement éclairé lorsque nous prenons des décisions qui affectent nos collaborateurs, partenaires, fournisseurs, clients et les communautés avec lesquelles nous interagissons.

Nos Valeurs



E P I C



Nos valeurs EPIC définissent la façon dont nous menons nos activités. Ce sont les règles qui représentent notre manière de travailler et d'interagir avec nos clients, partenaires et les communautés.

Epic. Ensemble.

Les premières lettres de nos quatre valeurs – Empowerment* , Passion, Inspiration et Communauté – forment le mot EPIC en anglais. Quand nous incarnons nos valeurs au quotidien, nous devenons Epic. Ensemble.

* Pouvoir d'agir

EMPOWERMENT*



Chez Quadiant, chaque employé a le pouvoir de faire bouger les choses au sein de l'entreprise.

Notre entreprise, nos clients et nos équipes sont en mesure de se développer lorsque que chaque collaborateur, quelle que soit sa fonction, s'investit, agit au service des clients et répond avec ingéniosité aux défis soulevés par l'évolution de notre société.

Notre façon d'être

- Nous osons, nous sommes créatif(ve)s et ouvert(e)s d'esprit.
- Nous acceptons et accompagnons le changement.
- Nous agissons en connaissance de cause, avec confiance et assurance pour mieux servir nos clients.

* Pouvoir d'agir

PASSION



Une attitude positive et enthousiaste rend le travail plus plaisant et la collaboration plus agréable pour vos collègues. Lorsque des personnes enthousiastes se réunissent et forment des équipes passionnées, le potentiel de faire bouger les choses est démultiplié.

Les personnes qui croient en ce qu'elles font sont motivées à se surpasser, entreprennent le maximum pour satisfaire les clients et ont une vision plus ludique de leur travail.

Notre façon d'être

- Nous sommes déterminé(e)s à contribuer au succès de nos clients.
- Nous rendons le travail fun, enrichissant et stimulant par notre implication au sein d'équipes qui font avancer les choses.
- Nous sommes passionné(e)s dans tout ce que nous faisons.

INSPIRATION



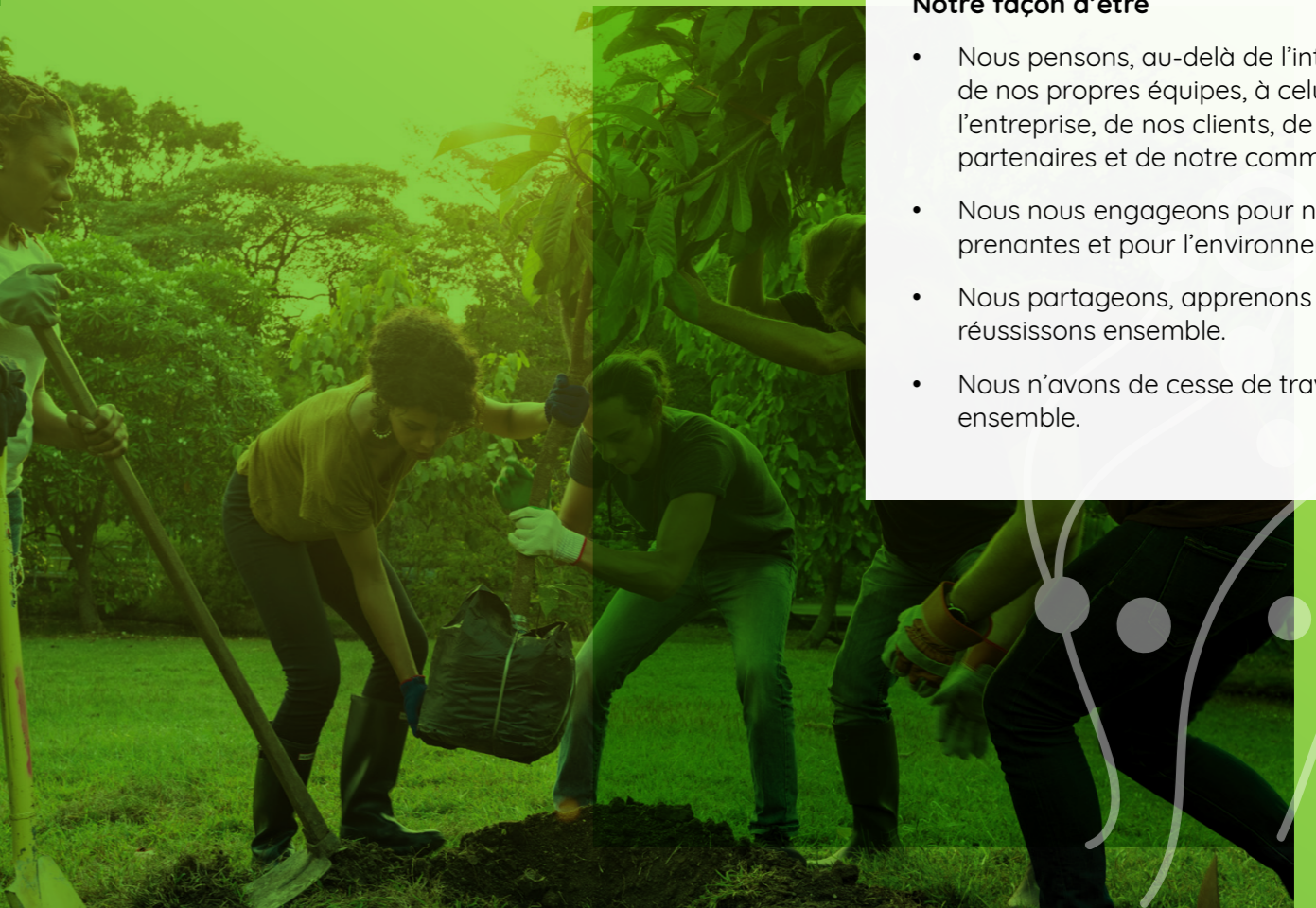
COMMUNAUTÉ

Dans toutes les langues, quels que soient leurs responsabilités et leur niveau d'expérience, les employés de Quadiant partagent une vision et un ensemble de valeurs uniques. En tant qu'entreprise, nous ne nous limitons pas à nos propres équipes lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes, d'innover et de collaborer sans relâche.

Notre impact sur nos communautés et sur l'environnement nous importe, et nous utilisons notre force collective pour faire de ce monde un espace plus agréable pour vivre et travailler.

Notre façon d'être

- Nous pensons, au-delà de l'intérêt de nos propres équipes, à celui de l'entreprise, de nos clients, de nos partenaires et de notre communauté.
- Nous nous engageons pour nos parties prenantes et pour l'environnement.
- Nous partageons, apprenons et réussissons ensemble.
- Nous n'avons cesse de travailler ensemble.



L'inspiration est la volonté de toujours s'améliorer. Au sein de notre organisation, nous remettons en question le statu quo, nous encourageons le leadership de chaque collaborateur, quel que soit son niveau de responsabilité, et trouvons de nouvelles façons d'avancer. Chaque jour, nous donnons vie à nos idées dans l'intérêt de nos clients et communautés.

Notre façon d'être

- Nous cherchons tou(te)s, quel que soit notre niveau hiérarchique ou notre titre, à faire preuve de leadership dans nos activités individuelles et collectives.
- Nous donnons vie à nos idées.
- Nous montrons l'exemple et nous innovons en permanence.

POURQUOI AVONS-NOUS UN CODE D'ÉTHIQUE ?

Notre Code d'Éthique nous sert de guide en nous accompagnant dans la mise en pratique de nos valeurs au quotidien, à travers les décisions que nous prenons et les actions que nous menons au nom de Quadient. Nous nous appuyons sur celui-ci pour mener nos activités de manière juste et éthique à la fois pour nos clients et nos équipes. Aucun Code d'Éthique n'étant en mesure de couvrir l'ensemble des situations rencontrées, nos employés sont encouragés à faire preuve de discernement et à se manifester s'ils ont des questions ou des préoccupations.

À QUI S'APPLIQUE-T-IL ?

Tous les employés de Quadient, quel que soit leur rôle, poste ou entité, doivent respecter ce Code d'Éthique lorsqu'ils travaillent pour l'entreprise ou la représentent.

Nous attendons également de nos partenaires et fournisseurs - y compris les partenaires en joint-venture et les tierces parties - qu'ils agissent de manière conforme à notre Code, et nous les encourageons dans ce sens. Nous prendrons les mesures appropriées lorsque nos partenaires et fournisseurs ne répondront pas à nos attentes ou obligations contractuelles.

Il est essentiel de lire, de comprendre et de respecter ce Code, et d'être particulièrement conscient des politiques applicables à sa propre fonction.

QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS EN TANT QU'EMPLOYÉ(E) ?

Faire partie de Quadient, c'est être membre d'une communauté au sens large. Il est de notre responsabilité à tous d'adopter un comportement exemplaire vis-à-vis de nos collègues et de nos clients. Cela comprend le respect de toutes les lois, règles et réglementations qui régissent chaque dimension de notre activité : recherche, développement, fabrication, marketing, ventes et distribution, et tous les autres services et solutions associés.

Le non-respect des lois et réglementations expose à des amendes, des poursuites, une perte des privilèges professionnels, une dénonciation de contrat et, dans certains cas, une peine de prison.



WHY?

WHAT?

HOW?

TO WHOM?

Notre Code d'Éthique

QUE DOIS-JE FAIRE FACE À UN PROBLÈME D'ÉTHIQUE?

Si vous avez des questions, besoin de conseils ou des raisons de croire qu'une disposition de ce Code n'a pas été respectée, contactez d'abord votre manager. Ils sont tenus de créer un environnement ouvert et solidaire où leurs équipes se sentent à l'aise pour parler de leurs préoccupations et faire des suggestions.

Si votre manager n'est pas disponible ou si vous n'êtes pas à l'aise pour aborder le problème avec lui/elle, contactez l'un des services suivants : RH, Conformité, Juridique ou Audit interne. Vous pouvez également contacter le service d'assistance téléphonique dédié ou choisir de signaler votre problème via notre formulaire en ligne. Vous pouvez consulter notre site (<https://www.quadient.com/about-us/corporate-responsibility>) pour en savoir plus sur les moyens de signaler un problème d'ordre éthique.

EXISTE T-IL UN RISQUE SI JE SIGNALE UN ÉVENTUEL MANQUEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ?

En tant qu'employé, vous avez la possibilité de signaler un éventuel non-respect du Code. Dans ce cadre, vous pourrez être amené à apporter des précisions et des informations supplémentaires nécessaires aux investigations. Votre confidentialité et votre anonymat seront préservés. Vous ne serez pas pénalisé et aucune mesure de rétorsion ne sera prise à l'encontre de quiconque signalant ou se renseignant sur d'éventuelles violations du Code, ou demandant des conseils sur la façon de gérer des infractions présumées.



RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'HOMME

Nous gérons notre entreprise dans le plus grand respect des lois qui régissent les Droits de l'Homme.

Notre Code d'Éthique soutient les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Nous condamnons fermement :

- L'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains.
- Toute forme de travail illégal, forcé ou obligatoire, en particulier le travail des enfants.
- La discrimination en matière d'embauche et d'emploi.
- Toute restriction de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Nous soutenons ces principes dans nos relations de travail, nos pratiques d'embauche, ainsi qu'avec nos partenaires, fournisseurs et clients.

Pour veiller à ce que nos opérations soient conformes à notre Code d'Éthique, nous avons mis en place des procédures et des systèmes de contrôle interne, parmi lesquels : bilans opérationnels réguliers, gestion des risques, audits internes et évaluations des fournisseurs.

En tant que communauté, nous nous engageons à respecter et à protéger les Droits de l'Homme partout où nous exerçons nos activités.

RÈGLES D'OR

- Veillez à ce que les actions entreprises dans le cadre de vos activités professionnelles soient conformes aux Droits Fondamentaux de l'Homme.
- Appliquez des procédures de diligence raisonnable lors du choix de nouveaux partenaires pour ne pas se rendre complice du non-respect des Droits de l'Homme.
- Encouragez nos partenaires et fournisseurs à traiter leurs employés équitablement et à respecter les Droits de l'Homme dans leurs pratiques commerciales.
- Signalez toute violation des principes des Droits de l'Homme.





Nos Collaborateurs

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Nous accordons beaucoup d'importance à la santé de nos employés et nous nous efforçons de veiller à ce que tous les lieux de travail soient sûrs et sécurisés. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, d'intimidation, de menace et de violence.

La prévention des accidents, des blessures et des situations dangereuses au travail est essentielle pour nous. Dans cette optique, nous dispensons des formations internes sur la sécurité, mettons en place des procédures et maintenons un strict respect de ces mesures.

Bien que nous travaillions sur de nombreux sites différents, nous formons une seule et même communauté. Nous mettons tout en œuvre pour protéger tous les employés en temps de crise, quel que soit leur lieu de travail. Dans l'éventualité d'actes criminels ou de situations politiques instables, les employés sont invités à consulter les annonces de Quadient dans lesquelles sont indiquées les procédures de sécurité.

Nous nous engageons à mettre à la disposition de nos employés, sous-traitants et clients des lieux de travail sûrs, les protégeant de tout risque de blessure ou d'accident.



RÈGLES D'OR

- Suivez à tout moment l'ensemble des instructions de sécurité et des règles de protection individuelle. Nous comptons sur vous pour faire preuve de discernement en assurant votre sécurité et celle des autres.
- Appréhendez les dangers et les risques liés à vos rôles professionnels et respectez en tout temps l'ensemble des dispositions de sécurité. Aidez également les personnes qui vous accompagnent à les suivre.
- Restez vigilant(e) et ne travaillez jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Signalez toutes les situations dangereuses, les blessures et les accidents à votre direction locale.

UNE CULTURE DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉQUITÉ ET DU RESPECT

Nos employés sont issus de divers horizons, travaillent dans différents pays, occupent des postes variés et ont différentes façons de penser. Mais ce qui nous rapproche aujourd'hui, c'est la passion que nous mettons dans notre travail et notre désir d'établir des liens essentiels pour nos clients.

Nos collaborateurs sont la clé de notre succès et doivent être traités avec équité et respect. Nous offrons l'égalité des chances en matière d'emploi à tous les collaborateurs et candidats. Nous n'autorisons aucune discrimination liée à l'âge, la couleur de peau, le genre, l'origine ethnique ou sociale, la nationalité, la langue, la religion, l'état de santé, l'handicap, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'opinion politique ou philosophique, le statut de vétérans ou autre statut, l'adhésion à un syndicat, ou toute autre caractéristique protégée par les lois et réglementations en vigueur. Tous les collaborateurs, quel que soit leur poste ou leur niveau hiérarchique, doivent être traités avec équité quand il s'agit de promotion, formation, embauche, rémunération et rupture du contrat de travail.

Nous avons défini des normes éthiques très rigoureuses pour tous ceux qui agissent au nom de Quadient, et nous interdisons strictement tout acte de violence, de harcèlement et d'intimidation, qu'il soit commis par un salarié ou un non-salarié. Le harcèlement et l'intimidation sont des comportements répétitifs offensants, intimidants, malveillants ou insultants qui, à travers un abus de pouvoir, peuvent faire qu'une personne se sente vulnérable, mal à l'aise, humiliée, discréditée ou menacée.



RÈGLES D'OR

- Favorisez un environnement de travail inclusif en valorisant les opinions des autres.
- Traitez chaque employé, partenaire et client avec dignité, équité et respect.

Nous respectons les cultures des pays dans lesquels nous travaillons. Nous encourageons la diversité au sein de nos équipes, dans un environnement inclusif permettant à chacun de participer et de contribuer pleinement à la réussite de Quadient.

DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Chez Quadient, nous considérons que nos collaborateurs sont essentiels à notre réussite. Les employés sont encouragés à développer et à améliorer leurs compétences. Le rôle des managers est de les accompagner dans cette démarche, leur faire des retours constructifs et organiser des entretiens d'évaluation afin de définir leurs objectifs, mettre en place un plan de développement de carrière et d'identifier les besoins en formation.

Grandir et apprendre

Nous faisons en sorte de maintenir un niveau de compétences élevé et nous soutenons le développement des collaborateurs par le biais de programmes de formation interne. Les formations proposées permettent aux collaborateurs d'évoluer au sein de l'entreprise. Nous encourageons la mobilité interne en diffusant nos offres d'emploi à l'ensemble des collaborateurs et en leur proposant des formations et le soutien nécessaires.

Flexibilité

Quadient encourage également le maintien d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nos collaborateurs ont la possibilité de travailler à distance, en télétravail, d'adopter des horaires de travail flexibles et d'être rémunérés pour les heures de travail supplémentaires, tant que cela reste compatible avec la nature et l'objet de leur fonction, et dans le respect des législations locales.



Chez Quadient, nous mettons à disposition de nos employés les ressources nécessaires pour réussir. Nous les encourageons à être acteurs de leur carrière et développer leurs compétences.

RÈGLES D'OR

- Parlez à votre manager de vos souhaits en matière d'évolution professionnelle et renseignez-vous sur les opportunités de formation.
- Les managers organisent des entretiens annuels avec les membres de leur équipe afin d'évaluer leur niveau de performance, de leur attribuer de nouveaux objectifs et d'identifier les besoins en formation.

L'IMPORTANCE D'UN DIALOGUE OUVERT

Chez Quadient, les liens sont essentiels. Favoriser les relations et le dialogue ouvert avec nos employés est crucial pour notre entreprise.

Nous encourageons notamment un dialogue transparent avec les employés en menant chaque année une enquête d'engagement au cours de laquelle ces derniers sont invités à exprimer leur opinion sur l'entreprise. Nous nous appuyons sur les résultats de cette enquête pour rédiger un plan d'action portant sur les aspects à préserver et à améliorer.

Dans le cadre d'un dialogue permanent, nous respectons le droit de nos employés à former et à rejoindre les syndicats ou les organisations professionnelles de leur choix et à mener des négociations collectives.

Conformément aux réglementations locales et lorsque cela est nécessaire, les représentants syndicaux négocient ouvertement pour traiter des questions d'intérêt collectif. Ceci s'applique à tous les échanges d'informations, consultations et négociations entre les représentants des employeurs et les collaborateurs concernant des sujets économiques et sociaux.

En Europe, nous avons mis en place un comité d'échange d'informations. Il a pour objectif d'améliorer le niveau d'information, de dialogue et d'échange de points de vue entre la direction et la plupart des représentants des salariés européens de Quadient. Nous y abordons notamment les questions économiques, financières et sociales.

RÈGLES D'OR

- Engagez un dialogue ouvert : la direction locale et les responsables RH doivent encourager les employés à partager leurs réflexions et leurs opinions lors de réunions régulières.

Il est essentiel de créer un dialogue constructif basé sur les intérêts mutuels de l'entreprise et de ses employés, pour obtenir des résultats positifs et durables qui profitent à tous.



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR MOI ?

Je recherche un nouveau commercial. Je crains que mes clients potentiels ne soient pas à l'aise avec des personnes d'une origine ethnique différente de la leur. Puis-je envisager de ne recruter que des candidats d'une certaine origine pour ce poste ?



Non. Le fait d'embaucher ou non une personne en fonction de son origine ethnique constitue une discrimination. Votre recherche doit se concentrer sur les qualifications, les compétences et l'expérience des candidats, et sur leur adéquation aux fonctions essentielles du poste.

Mon manager est très exigeant et intimidant. Il me pose souvent des questions sans rapport avec le travail, me contredit et se moque de moi devant mes collègues. Que dois-je faire ?



Si vous estimez que vous ou un autre membre de votre équipe n'êtes pas traités de manière professionnelle, respectueuse et courtoise, parlez-en à votre responsable RH ou à un membre du service Conformité. Vous avez aussi la possibilité de contacter le service d'assistance téléphonique de Quadient dédié à l'éthique, auquel vous pourrez signaler votre problème de manière anonyme si vous préférez.

Avec nos collègues, nous avons identifié divers problèmes au bureau, mais nous n'avons pas de représentant du personnel. Comment nous assurer que la Direction est informée de ces problèmes ?



Nous nous engageons à maintenir un dialogue ouvert avec nos employés dans tous nos établissements. Vous devez d'abord aborder ces problèmes avec votre manager et/ou vos représentants RH puis, si nécessaire, signaler les problèmes au service d'assistance téléphonique de Quadient dédié à l'éthique.



ÉTHIQUE DES AFFAIRES

RÈGLES D'OR

- N'entamez pas de dialogue avec la concurrence, qui pourrait donner l'impression d'ententes illicites : fixation des prix, truquage de réponses à appels d'offres, attribution de clients ou de marchés.
- Évitez toute communication formelle ou informelle pouvant être interprétée à tort comme une intention d'agir de manière anticoncurrentielle.
- Préservez la confidentialité des informations commerciales internes, telles que les prix, le marché, les projets et les informations relatives aux clients.
- Demandez conseil à notre service Juridique si vous apprenez qu'un de vos partenaires, clients ou fournisseurs s'avérerait être votre concurrent.

LOIS ANTI-TRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Les lois antitrust interdisent entre autres les accords menant à des avantages concurrentiels déloyaux qui pourraient survenir dans les relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents.

Il est impératif que nous nous abstenions de nous engager dans, ou d'être complices de, pratiques anticoncurrentielles telles que la fixation des prix, le truquage des offres et des appels d'offres, ou le partage du marché, des clients et des territoires.

Toute infraction aux lois sur la concurrence loyale peut entraîner des sanctions graves telles que d'importantes amendes pour Quadiant et ses collaborateurs.

Notre objectif est de réussir en respectant à la lettre les lois anti-trust et en adoptant des pratiques de concurrence loyale.



CORRUPTION

En tant qu'entreprise, nous faisons preuve d'intégrité dans nos pratiques commerciales et ne tolérons pas la corruption. La corruption implique souvent l'utilisation abusive d'une position de confiance dans le but d'obtenir un avantage illégitime pour soi-même ou un tiers. Parmi les exemples de corruption, citons les pots-de-vin, l'extorsion, la fraude, le détournement de fonds et le blanchiment d'argent. Dans la plupart des cas, ces activités constituent des infractions pénales.

POTS-DE-VIN ET VERSEMENTS IRRÉGULIERS

Quadiant respecte toutes les lois anti-corruption des pays dans lesquels il intervient et interdit dans le cadre de ses activités tout versement irrégulier aux gouvernements, aux agences internationales et au secteur privé. Nous exigeons la comptabilisation exacte de toutes les transactions financières, y compris le paiement de commissions, d'honoraires et de gratifications, ainsi qu'une tenue correcte des registres. Nous disposons d'un système de contrôles internes et externes pour veiller à ce que les transactions soient correctement et intégralement enregistrées.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Dans certains pays et certaines cultures, les divertissements et cadeaux d'entreprise sont perçus comme appropriés pour développer de bonnes relations de travail avec les clients et autres partenaires. Dans ce cas, un collaborateur peut accepter des cadeaux modestes après approbation de son manager.

Quadiant rejette toute forme de corruption dans toutes ses transactions commerciales.



RÈGLES D'OR

- Vous ne devez pas offrir, faire, solliciter ou accepter un paiement, un cadeau ou une faveur en échange d'un avantage commercial. Cette politique exclut les petits cadeaux promotionnels utilisés dans le cadre d'un lancement de produit, d'un événement, etc.
- Vous ne devez pas proposer, promettre, ni donner de l'argent à des représentants d'autorités publiques, d'un parti ou d'une personnalité politique, d'un syndicat ou d'une personne en lien avec les syndicats.
- Informez votre manager avant d'accepter un cadeau. Une procédure locale peut s'appliquer concernant le traitement des cadeaux.
- Contactez un membre du service Juridique si vous avez des soupçons de pots-de-vin ou de corruption.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'intégrité dans nos relations commerciales et au sein de nos équipes est de la plus haute importance pour notre identité en tant qu'entreprise. Les conflits d'intérêts surviennent lorsque les intérêts d'un employé (ou ceux de sa famille ou de ses proches) sont contraires ou incompatibles avec les intérêts de l'entreprise. En travaillant chez Quadiant, vous vous engagez à éviter tout conflit d'intérêts. Dans ce cadre et afin de préserver notre intégrité, nous demandons chaque année à tous les responsables de signer un formulaire de divulgation.

DÉLIT D'INITIÉ

Le délit d'initié se définit comme l'achat ou la vente de titres d'une entreprise sur la base d'informations pouvant influencer leur valeur, mais n'ayant pas été portées à la connaissance du public avant l'opération. Les collaborateurs de Quadiant peuvent avoir accès à des informations privilégiées qui doivent rester confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient rendues publiques. L'utilisation de ces informations à des fins d'enrichissement personnel ou la divulgation des dites informations à un tiers avant qu'elles ne soient officiellement rendues publiques constitue une infraction à notre politique anti-corruption et aux lois sur les titres boursiers.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Le blanchiment d'argent est une opération par laquelle l'auteur tente de dissimuler l'origine de fonds obtenus de manière illégale et criminelle. Quadiant fait affaire avec des partenaires réputés qui respectent les lois et les réglementations. Notre intégrité et la réputation de notre entreprise peuvent être sérieusement affectées si nous ne décelons pas les relations et transactions présentant un risque. Par conséquent, nous effectuons systématiquement des vérifications préalables avant de traiter avec de nouveaux partenaires.

RÈGLES D'OR

- Informez votre manager de tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait influencer vos actions lorsque vous travaillez pour Quadiant.
- Évitez toute prise de décision créant ou pouvant être perçue comme créant un conflit d'intérêts.
- Préservez la confidentialité des informations pouvant influencer des investissements dans les actions de l'entreprise, de ses clients ou fournisseurs.
- Ne traitez jamais avec des criminels et ne facilitez pas l'acquisition, l'utilisation ou le contrôle de biens obtenus de manière criminelle.

Les employés de Quadiant prennent des décisions dans le meilleur intérêt de l'entreprise et non en fonction de leurs intérêts personnels.



RÈGLES D'OR

- Respectez les règles de Quadient concernant les cadeaux, les divertissements et la prévention de la corruption.
- Exercez votre liberté d'opinion personnelle, mais ne participez pas à des activités politiques personnelles en tant que représentant de Quadient.
- Abstenez-vous d'utiliser les fonds ou les ressources de l'entreprise en soutien à des activités politiques personnelles.

Quadient ne fait aucune contribution aux partis politiques, aux politiciens ou aux institutions connexes.

ENGAGEMENT POLITIQUE

Selon les pays, les lois locales peuvent autoriser les entreprises à apporter leur contribution à une organisation politique. Ces contributions peuvent toutefois être considérées comme une source de corruption ou être perçues comme une pratique douteuse.

Quadient interdit les contributions et dons en nature ou financiers quels qu'ils soient à des partis politiques ou à des candidats individuels, et ce dans le monde entier. Les employés ne peuvent en aucun cas contribuer ou participer à des activités politiques au nom de Quadient. Les actifs et les biens de l'entreprise, tels que les infrastructures, les fournitures de bureau, le courrier électronique et les photocopieurs, ne doivent pas servir à soutenir des activités politiques.

Nous acceptons que nos employés exercent leur liberté d'opinion et se livrent à une activité politique, à condition que cela reste en dehors du cadre de leur contrat de travail, à leurs frais et à titre exclusivement personnel.



RÈGLES D'OR

- Gardez à l'esprit le fait que tous les messages, publications et commentaires sont identifiables. Prenez en considération l'impact négatif potentiel que vos communications pourraient avoir sur l'image et la réputation de Quadient.
- Vous ne devez jamais envoyer ni exprimer verbalement de propos choquants, diffamatoires, menaçants ou discriminatoires concernant une personne, marque ou entité quelle qu'elle soit.
- Ne divulguez jamais d'informations confidentielles sans autorisation préalable.

COMMUNICATION

Établir des connexions, c'est notre métier. Nous renforçons nos liens en offrant à nos collaborateurs et nos clients des communications fiables, exhaustives et transparentes. Nous nous engageons à fournir à tout moment des informations authentiques, précises et cohérentes.

Nous communiquons avec nos clients par de nombreux canaux, et notamment le courrier, les documents électroniques, la messagerie instantanée, les sites Web/médias sociaux, les publications sur les réseaux, les documents imprimés et les messages vocaux.

En tant qu'employé de Quadient, vous devez faire preuve de la plus grande attention afin de garantir la qualité et l'exactitude des informations que vous partagez. Vous pouvez utiliser les réseaux sociaux à des fins professionnelles. Conformément à notre politique en la matière, vous devez également vous comporter de manière responsable si vous êtes identifié(e) en tant qu'employé(e) de Quadient, ou si le nom de l'entreprise ou celui de la marque est mentionné.

Nous délivrons des communications transparentes et précises à l'ensemble de nos parties prenantes, partenaires et clients.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR MOI ?

Une nouvelle commerciale nous a rejoint. Elle travaillait auparavant pour la concurrence. Un mois après son embauche, l'équipe m'a parlé d'une liste de clients qu'elle avait copiée chez son précédent employeur. Est-ce légal ?



Toute chose susceptible de fausser la concurrence est illégale. Il est également possible que la liste de clients soit une information confidentielle de l'employeur précédent. Vous devez informer votre collègue des conséquences potentielles pour elle et pour l'entreprise. Demandez conseil au service Juridique si vous avez d'autres questions.

J'ai vu qu'un client se plaignait des produits Quadient sur les réseaux sociaux et j'aimerais lui répondre directement. Est-ce approprié ?



C'est tentant. Même si vous savez comment gérer cette plainte, vous ne devez pas intervenir directement. Les réclamations doivent être gérées conformément à la procédure mise en place, et seuls les Community managers sont habilités à répondre aux commentaires sur les réseaux sociaux.

Nous devons acheter du nouveau mobilier pour le bureau. Mon frère possède une entreprise qui pourrait nous fournir des meubles de grande qualité à un prix raisonnable. Le recours à sa société pose-t-il problème ?



Quadient peut accepter d'acheter des meubles auprès de l'entreprise de votre frère étant donné le prix compétitif et la bonne qualité. Toutefois, vous ne devez en aucun cas intervenir, puisqu'il existe de toute évidence un conflit d'intérêts. En tant que fournisseur, l'entreprise de votre frère devra être intégrée au processus de sélection et évaluée sur la base des mêmes critères que ceux appliqués à tous les autres fournisseurs potentiels.





RELATIONS D'AFFAIRES

CLIENTS

À chaque instant, partout dans le monde, Quadient permet aux entreprises d'offrir une expérience exceptionnelle grâce à une communication omnicanal performante et adaptée aux besoins des clients. Rien n'est plus important que de gagner leur confiance.

Nous attendons de nos employés qu'ils fournissent des informations sincères, complètes et claires. Ils ne doivent pas faire de déclaration mensongère ou frauduleuse concernant nos solutions, nos méthodes de production ou les performances de nos produits. Nous souhaitons par ailleurs que nos clients comprennent toutes les conditions d'un contrat négocié avec Quadient avant de le signer.

Nous sommes particulièrement vigilants sur les réglementations concernant la sécurité de nos solutions. Nous réalisons systématiquement tous les essais nécessaires avant de les commercialiser.

Nous nous engageons à entretenir la confiance et le respect de nos clients en fournissant des produits, des services et des solutions de haute qualité, sécurisés et fiables.

RÈGLES D'OR

- Adoptez toujours un comportement éthique et responsable dans vos interactions avec vos clients.
- Écoutez vos clients et travaillez avec eux dans un esprit de collaboration mutuelle.
- Communiquez en toute franchise avec vos clients. Demandez à votre manager la marche à suivre pour divulguer des informations sensibles.
- Protégez toutes les données clients en apportant une attention particulière lorsque vous travaillez à distance : à domicile, dans les transports en commun, etc.



PARTENAIRES

Notre réussite repose sur l'établissement de relations mutuellement bénéfiques avec nos partenaires tels que les organismes postaux, les joint-ventures, les distributeurs et les fournisseurs. Nous voulons traiter avec eux de manière responsable, éthique et durable. Nous travaillons uniquement avec des partenaires qui partagent nos valeurs et se conforment à des normes de conduite strictes.

FOURNISSEURS

Nous attendons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils possèdent des règles d'éthique équivalentes aux nôtres. Cela suppose de se conformer à notre politique d'approvisionnement responsable, ainsi qu'au Code de Conduite des fournisseurs en ce qui concerne les Droits de l'Homme, l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, le travail forcé, le travail des enfants, la santé et la sécurité des employés, ainsi que les règles environnementales et d'éthique.

Nos employés travaillent avec les fournisseurs et les sous-traitants de manière équitable, avec intégrité et respect. Ces partenaires sont choisis en fonction de leur capacité à répondre à nos exigences en matière de qualité, de prix, de compétence, de service, de fiabilité, de technologie et d'éthique.

Afin d'établir des relations solides et fiables avec nos fournisseurs et sous-traitants, nous évitons les situations de dépendance mutuelle en termes de chiffre d'affaires, de technologie et de savoir-faire. Lorsque nous devons renouveler notre matériel ou négocier un nouveau contrat, nous procédons généralement à un appel d'offres afin que tous les fournisseurs et sous-traitants aient les mêmes chances de collaborer avec nous.

Pour sécuriser notre chaîne d'approvisionnement, nous avons limité le nombre de fournisseurs exclusifs que nous sollicitons, et nous avons développé des plans de continuité des opérations et le recours à des fournisseurs alternatifs.

Nous recherchons des partenaires dont les valeurs sont similaires aux nôtres et qui mènent leurs activités de façon responsable, éthique et durable.



JOINT-VENTURE ET PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nos distributeurs et partenaires commerciaux, y compris les joint-venture sont essentiels à la bonne marche de notre activité et à la satisfaction des attentes de nos parties prenantes. C'est pourquoi nous les choisissons soigneusement en appliquant un processus de sélection objectif. Nous travaillons avec des partenaires qui partagent notre engagement envers la sécurité, l'éthique et la conformité.

Nous traitons tous nos partenaires de manière égale dans tous les pays où nous menons nos activités. Les directives en matière de vente, de marketing et de services garantissent que nos collaborateurs font preuve d'intégrité et de respect dans toutes les relations économiques et commerciales.

Pour compléter leurs offres, certains de nos partenaires peuvent commercialiser des produits ou services entrant en concurrence avec nos solutions. Lorsqu'une telle situation se produit, les employés de Quadient doivent respecter les directives établies concernant la gestion de la concurrence.

ORGANISATIONS POSTALES

Quadient entretient depuis longtemps de solides relations avec les organisations postales. Ces relations sont essentielles pour notre cœur de métier, y compris la production et la distribution de systèmes d'affranchissement.

Les organisations postales permettent à Quadient de commercialiser les machines à affranchir et collecter ainsi les recettes qui en découlent pour leur compte.

Dans chaque pays où Quadient intervient, nous avons conclu des accords ou un partenariat avec les organisations postales que nous rencontrons fréquemment. Des audits internes et externes permettent de garantir le respect des meilleures pratiques, et de conformité aux exigences postales.

RÈGLES D'OR

- Choisissez les fournisseurs sur la base d'appels d'offres ouverts. Veillez à comparer les offres de tous les fournisseurs et à les étudier avec impartialité, sans favoritisme.
- Lorsque vous choisissez un nouveau partenaire ou fournisseur, effectuez toutes les vérifications préalables nécessaires, y compris une procédure de diligence raisonnable, pour éviter toute complicité éventuelle de violation des Droits de l'Homme.
- Assurez-vous que nos partenaires et fournisseurs comprennent et respectent nos attentes en matière d'éthique, quel que soit l'endroit où ils opèrent.
- Soyez exemplaire et accompagnez nos partenaires et nos fournisseurs à répondre à nos attentes en matière d'éthique et d'intégrité.

ACTIONNAIRES ET PARTENAIRES FINANCIERS

Nous respectons toutes les réglementations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et veillons à ce que nos actionnaires soient traités sur un pied d'égalité. Nous surveillons également de près les bonnes pratiques en matière de finance et de gouvernance, et mettons à jour nos procédures en conséquence.

Nos communications financières fournissent des informations objectives et promeuvent notre image auprès de l'ensemble des actionnaires existants et potentiels, des opérateurs des marchés financiers et du grand public.

Le Directeur Général, le Directeur Financier et le Directeur des Relations Investisseurs sont les seuls représentants de l'entreprise autorisés à rendre les informations financières publiques.

RÈGLES D'OR

- Veillez en permanence à ce que les documents financiers et commerciaux soient exacts, y compris les rapports financiers et non financiers.
- Ne communiquez pas d'informations financières sur l'entreprise en externe, sauf si les informations sont publiées et que vous avez l'approbation du Directeur des Relations investisseurs.



Je soupçonne l'un de nos fournisseurs d'avoir recours au travail d'enfants. Que dois-je faire ?



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR MOI ?

Quadiant condamne fermement le travail des enfants et exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent ses principes d'achat responsable. Parlez de vos soupçons avec votre manager et/ou le Département des Achats pour savoir si des investigations supplémentaires sont nécessaires.

J'organise de nombreuses réunions d'affaires, déplacements et conventions. Un hôtel où je réserve souvent des chambres pour les employés de Quadiant m'a proposé un week-end gratuit pour mon anniversaire de mariage. Puis-je l'accepter ?



Non. Si vous acceptez l'offre, il vous sera difficile de rester impartial lorsque vous réserverez ultérieurement des chambres d'hôtel pour Quadiant. L'apparition même d'un tel conflit d'intérêts est inappropriée et doit être évitée en déclinant poliment l'offre, et en expliquant clairement vos raisons. Si vous pensez que votre refus peut nuire à votre relation commerciale, demandez à votre manager de vous aider à trouver une manière appropriée de gérer la situation.

Mon client est sur le point de conclure un nouveau contrat avec nous. Il semblerait qu'il n'ait pas lu toutes les conditions du nouveau contrat, alors que certaines ont été mises à jour. Que dois-je faire ?



Les relations que nous entretenons avec nos clients sont basées sur la confiance. Il est essentiel qu'ils prennent entièrement connaissance des conditions du contrat et qu'ils soient parfaitement informés de tout changement.

Actifs de l'entreprise et des tiers



PROTECTION DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

En tant qu'employé(e) de Quadient, un certain nombre d'actifs de l'entreprise vous sont confiés. Il peut s'agir de n'importe quel bien financier, matériel ou immatériel. Ils comprennent, par exemple, les installations, immeubles, équipements, fonds, systèmes d'information, données, brevets, ainsi que le savoir-faire, les idées et les concepts développés par nos collaborateurs dans le cadre de leur travail.

Nous sommes tous concernés et responsables de la protection et de l'utilisation appropriée des actifs de l'entreprise. Seuls les employés ou d'autres personnes agréées par Quadient sont autorisés à y accéder.

Nous devons tous être attentifs à toute situation ou incident susceptible d'entraîner la perte, la mauvaise utilisation ou le vol des actifs de l'entreprise. En outre, ils ne doivent pas être utilisés à des fins illégales, ni à des fins non liées aux activités de l'entreprise.

Lorsque les employés quittent l'entreprise, tous les droits de propriété, de technologie et d'informations générés ou obtenus dans le cadre de leurs fonctions restent la propriété exclusive de Quadient.

Nous devons garantir la sécurité et l'intégrité des actifs de Quadient et des tiers avec lesquels nous travaillons.

RÈGLES D'OR

- Protégez les actifs de Quadient contre tout gaspillage, perte, dommage, usage abusif, vol, détournement ou contrefaçon.
- N'utilisez pas les actifs de l'entreprise pour des activités externes, illégales ou non éthiques.
- Vérifiez que le matériel confié aux collaborateurs qui partent a bien été restitué, et que tous les accès ont été désactivés.



SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

En tant qu'employé de Quadient, vous avez accès à des informations sensibles concernant les finances, les ventes, le marketing, la conception et l'ingénierie, la fabrication, les ressources humaines et d'autres domaines liés aux opérations de l'entreprise. Toutes ces données sont confidentielles.

Chacun de nous est tenu de préserver la confidentialité des informations de l'entreprise ainsi que celle de nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Aucune information confidentielle détenue par les employés dans le cadre de leurs fonctions, ou simplement inhérente au fait de travailler chez Quadient, ne doit être divulguée à des parties extérieures à l'entreprise. Les employés qui ont quitté l'entreprise sont également tenus de ne pas divulguer d'informations confidentielles.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Nous vivons dans un monde où le numérique est omniprésent et où il est primordial de protéger nos actifs contre les failles de la cybersécurité. Nous devons tous faire preuve de prudence et se conformer aux bonnes pratiques lors de la collecte, du stockage, de la gestion ou du transfert d'informations électroniques. Nous devons également préserver la sécurité de nos identifiants et mots de passe, et être vigilant face aux escroqueries par e-mail telles que le hameçonnage.

Nous protégeons les informations confidentielles qui nous sont confiées par nos clients, fournisseurs et autres partenaires avec autant de précautions que nos propres informations.



RÈGLES D'OR

- Signalez immédiatement à votre référent du support informatique toute perte ou perte potentielle d'informations ou d'actifs appartenant à Quadient.
- Protégez toutes les informations de l'entreprise et des tiers. Soyez particulièrement prudent lorsque vous manipulez des informations confidentielles. Chiffrez-les le cas échéant et partagez-les uniquement avec les parties autorisées.
- Pour stocker des informations confidentielles, évitez d'utiliser des appareils personnels, tels que des disques externes, des cartes mémoire ou des clés USB.
- Assurez-vous que toute solution cloud dont vous vous servez pour stocker, transférer ou traiter des informations confidentielles est fournie ou approuvée par Quadient. Si vous avez un doute, demandez conseil à votre équipe locale de support informatique.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous protégeons et respectons la confidentialité de toutes les données personnelles de nos employés, clients, fournisseurs et autres partenaires.

Conformément à notre politique de protection des données, nous collectons, utilisons et conservons uniquement les données personnelles nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de Quadient. Seules les personnes autorisées au sein de l'entreprise ont accès à ces données en cas de nécessité absolue.

Aucun employé ne doit divulguer des données personnelles en dehors de Quadient, sauf autorisation ou obligation légale.

RÈGLES D'OR

- Veillez à ce que les données personnelles soient stockées en toute sécurité et restent confidentielles.
- Consultez votre référent local de protection des données avant de recueillir, d'utiliser ou de conserver des informations personnelles ou sensibles, telles que l'état de santé, l'origine ethnique, les opinions politiques, la religion, etc.
- Renseignez vous sur le caractère légal auprès de votre référent local de protection des données, si vous devez stocker ou transférer des données personnelles en dehors du pays où elles ont été collectées.



RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle est une ressource précieuse de l'entreprise.

Nous soumettons des brevets, marques de commerce et droits d'auteur pour garantir la protection de notre propriété intellectuelle. Pour préserver les secrets industriels et autres informations exclusives, nous demandons à nos employés et nos partenaires de signer un accord de non-divulgence et de suivre nos politiques et procédures concernant les informations confidentielles.

Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle de nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et autres tiers. Cela comprend toutes les informations exclusives ou confidentielles potentiellement détenues par un employé sur un ancien employeur ou partenaire.

Lorsque nous envisageons de nouveaux projets ou de nouvelles activités, nous les évaluons en tenant compte des brevets existants. Lorsque la propriété intellectuelle d'une tierce partie est requise, nous demandons régulièrement et systématiquement un accord de licence.

Nous protégeons nos droits de propriété intellectuelle et respectons également ceux des tierces parties.



RÈGLES D'OR

- Obtenez l'autorisation d'utiliser les ressources appartenant à une tierce partie avant de les intégrer à votre travail.
- Respectez les lois régissant les droits d'auteur et la juste utilisation ou commercialisation des documents protégés par droits d'auteur.

Comment Quadiant définit-il les informations personnelles ?



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR MOI ?

La définition exacte des informations personnelles peut varier d'un pays à l'autre. En général, il s'agit des informations qui identifient directement une personne ou peuvent être utilisées pour identifier une personne. On peut citer à titre d'exemple le nom et les initiales, la date de naissance, les photos, les données biométriques, les coordonnées, les informations sur l'état de santé, les informations génétiques et les caractéristiques personnelles. Cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez vous adresser à votre manager ou à votre référent local de la protection des données si vous avez des questions sur ce que constituent des informations personnelles.

Je souhaite installer des applications (WhatsApp, Snapchat, Instagram) sur mon téléphone portable professionnel. Ces applications sont gratuites et ne seront pas facturées. Est-ce que cela pose un problème ?



Certaines applications collectent les données personnelles de l'utilisateur telles que les numéros de téléphone et la durée des appels. Elles peuvent avoir accès à votre liste de contacts, vos photos, vos messages, votre microphone, votre emplacement et d'autres informations. Avant d'installer une application sur un appareil professionnel, veuillez consulter votre référent local du support informatique pour en savoir plus.

Je n'ai plus de papier pour mon imprimante à la maison et j'ai remarqué qu'il y avait des rames de papier stockées au bureau. Puis-je en ramener une ou deux chez moi pour mon usage personnel ?



Non. Même si elles ne représentent pas un coût important pour l'entreprise, les rames de papier font partie des ressources de Quadiant et ne doivent être utilisées qu'à des fins professionnelles.



CITOYENNETE ET ENGAGEMENT RESPONSABLE

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Notre politique et nos pratiques environnementales visent à limiter les impacts de nos activités, optimiser l'utilisation des ressources naturelles et à prévenir tout risque de pollution dans les pays où nous vivons et opérons.

Tout d'abord, nous concevons nos produits de façon à minimiser leur impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Nous accordons une attention particulière à l'efficacité énergétique, à l'utilisation de substances dangereuses, à la recyclabilité, à la modularité et à l'évolutivité de nos produits. La durabilité et la fiabilité des pièces et composants que nous utilisons nous permet d'adopter les principes de l'économie circulaire. Ceci favorise la réparation, la réutilisation et le recyclage éventuel des matériaux des équipements usagés plutôt que leur élimination.

Dans nos usines, toutes certifiées ISO 14001, nous nous engageons à fabriquer et à assembler nos produits conformément aux normes les plus exigeantes. Nous cherchons continuellement à améliorer notre efficacité énergétique, à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, à réduire nos déchets et notre consommation d'eau.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires logistiques et nos fournisseurs pour regrouper et optimiser les expéditions, utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement et favoriser l'efficacité de nos opérations.

Quadiant est une entreprise responsable, qui s'engage à réduire ses impacts sur l'environnement et prévenir toute pollution liés à ses activités, produits et services.

RÈGLES D'OR

- Privilégiez l'achat de matériaux, produits et équipements respectueux de l'environnement ou reconnus par un écolabel.
- Réfléchissez à la façon dont vous pouvez réduire l'impact de Quadiant sur l'environnement en éliminant les déplacements inutiles, en économisant l'eau et l'énergie, et en évitant la production de déchets.
- Respectez les instructions et procédures existantes relatives à l'environnement, telles que le tri et le recyclage des déchets.



ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Quadient respecte les cultures et coutumes locales et soutient les communautés dans lesquelles nous vivons et opérons. Nous encourageons vivement nos employés à jouer un rôle actif, en faisant du bénévolat au nom de Quadient ou à titre personnel, pendant le temps alloué par l'entreprise ou sur leur temps libre.

Nous participons au développement socio-économique des communautés dans lesquelles nous opérons en embauchant et intégrant à nos équipes des travailleurs locaux et, dans la mesure du possible, en passant des contrats avec des fournisseurs locaux.

Les dons et parrainages réalisés au nom de Quadient doivent être approuvés par l'équipe de direction locale, dans le respect des lois et réglementations applicables.

Nous tenons à être présents dans les communautés où nous vivons et opérons.

RÈGLES D'OR

- **Toute implication au nom de l'entreprise dans une association caritative, une institution éducative ou un autre organisme à but non lucratif doit faire l'objet d'une autorisation préalable.**
- **Assurez-vous que toutes les contributions caritatives faites au nom de Quadient, y compris les dons en nature, sont réalisés en conformité avec les lois et réglementations applicables.**
- **Veillez à ce que vos activités caritatives s'inscrivent dans le cadre de nos valeurs et principes éthiques.**
- **N'obligez pas vos collègues ou vos partenaires commerciaux à offrir des cadeaux ou faire des dons pour un projet philanthropique soutenu par Quadient.**



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR MOI ?

On me dit toujours d'éteindre mon ordinateur et d'imprimer recto verso. Mon comportement va-t-il vraiment faire une différence ?



Oui. Compte tenu de la taille de notre entreprise, chaque contribution est importante. En être conscient au quotidien contribue à réduire notre consommation d'électricité annuelle et notre empreinte carbone.

Je dois me rendre sur un autre site de Quadient. J'ai le choix entre le train, l'avion et la voiture. Quel moyen de transport dois-je choisir ?



Assurez-vous dans un premier temps que votre voyage d'affaires est nécessaire et que vous avez l'autorisation de voyager au nom de l'entreprise. Nous proposons différents outils pour organiser des conférences Web et téléphoniques depuis le bureau. Si un déplacement est inévitable, choisissez le moyen de transport qui est le plus efficace et, dans la mesure du possible, a le moins d'impact sur l'environnement.

J'aimerais faire du bénévolat pour une association caritative locale au cours de la semaine. L'entreprise octroie-t-elle du temps pour ce type d'activité ?



Nous accordons du temps libre pour que les employés puissent faire du bénévolat. Veuillez vous adresser à votre service des ressources humaines local pour connaître les détails spécifiques à votre lieu de travail.

A PROPOS DE QUADIENT®

Quadient est à l'origine des expériences client les plus significatives. En se concentrant sur quatre grands domaines d'activité, la Gestion de l'Expérience client, l'Automatisation des Processus métier, les Solutions liées au Courrier et les Consignes Colis automatiques, Quadient aide quotidiennement des centaines de milliers d'entreprises à construire des liens durables avec leurs clients et à leur offrir une expérience client d'exception, dans un monde où les interactions se doivent d'être toujours plus connectées, personnelles et mobiles. Quadient est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (QDT) et fait partie de l'indice CAC® Mid & Small.

Pour plus d'informations sur Quadient, rendez-vous sur quadient.fr.

